FINANCES ET MARCHES PUBLICS

POINT 7 – AFFECTATION DE RESULTAT 2023

1 annexe

Les comptes administratifs et de gestion 2023 font apparaitre un résultat global des :

- section de fonctionnement : **1 256 501,16 €**
- section d'investissement : **57 272,99 €**

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 de la manière suivante :

- Section de fonctionnement 2024 : **978 501,16 €** - article budgétaire 002 (recettes),
- Section d'investissement 2024 : **278 000 €** - article budgétaire 1068 (recettes),

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 19 mars 2024, a émis un avis favorable.

Pour mémoire, le résultat de la section d'investissement de **57 272,99 €** est automatiquement reporté en 2024 en recette de la section d'investissement (article budgétaire 001).

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE UNIQUE : AFFECTER le résultat de fonctionnement 2024 de **1 256 501,16 €** de la manière suivante :

- Section de fonctionnement 2024 : **978 501,16 €** - article budgétaire 002 (recettes),
- Section d'investissement 2024 : **278 000 €** - article budgétaire 1068 (recettes),